



Note aux parents d'élèves

En application du code du travail :
Présentation des Instructions Permanentes de sécurité.

La direction et les équipes pédagogiques du lycée technique Jean Perrin soucieux de la sécurité des élèves et des personnels dans le cadre de leur enseignement scientifique et technologique ont établi des **instructions permanentes de sécurité (I.P.S.)**.

Votre enfant au cours de sa formation rencontre des risques dont il faut qu'il prenne conscience. Des incidents existent et sont dus, dans la plupart des cas, à des erreurs humaines.

Il est de la responsabilité de l'enseignant de prévoir des travaux pratiques exécutables en toute sécurité en respectant la réglementation.

Les instructions permanentes de sécurité ont pour objectifs de former votre enfant à prendre de bonnes habitudes dans son travail en travaux pratiques et de le former aux règles qu'il devra respecter dans son futur métier.

En cas de non-respect des I.P.S par un élève sa responsabilité est totalement engagée, les enseignants se trouvent dégagés de leur responsabilité.

Ces instructions seront chacune commentées et régulièrement rappelées par les professeurs concernés (elles sont aussi affichées dans les salles spécialisées).

Nous vous demandons d'en prendre connaissance puis de signer le carnet de correspondance.

Le proviseur
M. Séverac

Instructions permanentes de sécurité

CIT - ECO DD / SNT

Attitudes obligatoires des élèves pendant toutes les séances de T.P.

Câblage hors énergie, Mise en énergie après autorisation du professeur.

- 1) ☞ Les mises en énergie et hors énergie doivent être exécutées en présence du professeur.
- 2) ☞ Toute ouverture d'enveloppe protectrice sans l'autorisation et la présence du professeur est interdite.
- 3) Il est interdit pour tout élève d'utiliser des clés de boutons de coupure d'urgence ou des clés d'armoires électriques.
- 4) ☞ Tout élève témoin d'une situation dangereuse doit intervenir sur le dispositif de coupure d'urgence adéquat.
- 5) ☞ Le port d'objets métalliques susceptibles de causer des accidents (chaîne, bracelet, bague, badge etc.) est interdit dans les locaux à risques électriques.
- 6) ☞ Mise en œuvre des parties opératives :

S'isoler par éloignement des parties en mouvement.

Toute commande engendrant le déplacement d'un organe mécanique ne doit être effectuée que lorsque les élèves sont hors de portée de l'organe mis en mouvement.

Instructions permanentes de sécurité (Physique /chimie / SVT)

Attitudes obligatoires des élèves pendant toutes les séances de T.P.

Procédures à suivre au cours d'une manipulation de physique

Mise sous tension en présence du professeur.

- 1) ☞ Les mises en énergie et hors énergie doivent être exécutées en présence du professeur.
- 2) ☞ Toute ouverture d'enveloppe protectrice sans l'autorisation et la présence du professeur est interdite.
- 3) ☞ Tout élève témoin d'une situation dangereuse doit intervenir sur le dispositif de coupure d'urgence.
- 4) ☞ Le port d'objets métalliques susceptibles de causer des accidents (chaîne, bracelet, bague, badge etc.) est interdit dans les locaux à risques électriques.

Procédures à suivre au cours d'une manipulation de chimie

Porter les protections spécifiées par le professeur

- 1) ☞ Porter une blouse en coton boutonnée et éventuellement des lunettes de protection pour toute manipulation. Porter des gants pour la manipulation de produits corrosifs de concentration $> 1 \text{ mol/l}$.
- 2) ☞ Toujours observer les pictogrammes figurants sur les étiquettes des flacons utilisés et respecter les consignes correspondantes.
- 3) ☞ Ne jamais pipeter un réactif avec la bouche : utiliser des pipettes « pasteur » avec embout, des propipettes ou des pipeteurs.
- 4) ☞ **Ne jamais prendre les produits solides avec les doigts, utiliser des spatules. En fin de manipulation, se laver les mains impérativement. Reboucher tout flacon après usage.**
- 5) ☞ Lors de l'ajout d'un réactif et lors du chauffage d'un tube à essais, **ne pas diriger l'extrémité du tube vers soi ou vers ses voisins** (risque de projection), mais **impérativement** vers un mur.
- 6) ☞ Lors de l'ajout de réactifs concentrés (acides ou bases) et lors du chauffage d'un tube à essais, tenir le tube à l'aide d'une **pince en bois**.
- 7) ☞ Ne pas chercher à reconnaître un gaz à son **odeur**.

Se protéger des contacts avec les produits manipulés.

- 8) ☞ Ne jamais observer le contenu d'un tube en plaçant les **yeux** dans l'axe du tube.
- 9) ☞ Ne jamais mettre de liquides inconnus ou bouillants dans des **réipients en plastique**, sans s'être assuré que cela ne présente aucun danger.
- 10) ☞ **Ne jamais verser de l'eau dans un acide concentré**, mais toujours de l'acide dans de l'eau.

Suivre les impératifs de manipulation liés aux produits et au matériel.

- 11) ☞ **Ne pas refroidir** brutalement un récipient en verre chaud.

Jeter les solutions avec précaution.

- 12) ☞ **Toujours diluer** les solutions rejetées à l'évier en laissant couler l'eau quelques instants.

Allumage de la flamme après autorisation du professeur.

13) ☞ Manipulation de **liquides inflammables** :

- Avant d'allumer une flamme **attendre l'autorisation du professeur**,
- Veillez à ce qu'**aucun liquide inflammable** ne se trouve à proximité,
- Bien refermer tous les flacons contenant des **liquides volatils**,
- En cas d'inflammation accidentelle, **étouffer les flammes** à l'aide d'un chiffon humide.

14) ☞ Verser les solutions dans des **bacs de récupération** lorsque ceux-ci existent.

Comportement dans la salle de chimie

15) ☞ Porter une **blouse en coton** boutonnée **maintenir les cheveux** lorsqu'ils sont longs.

16) ☞ Veiller à garder le plan de travail propre et bien rangé.

La sécurité est l'affaire de tous.

Chaque élève s'engage à respecter les Instructions Permanentes de Sécurité (IPS) ci-dessus,
qui l'amèneront à prendre de bonnes habitudes pour sa vie professionnelle future.
En cas de non-respect de ces instructions, l'élève s'exposera à des sanctions !